

La déclaration préalable est une demande d'autorisation d'urbanisme. Vous ne pourrez débiter les travaux qu'une fois que vous aurez eu l'autorisation de la commune. Le délai d'instruction du dossier est d'un mois.

## Pièces à fournir en 2 exemplaires identiques (Pas d'agrafes)

### Le formulaire de déclaration préalable :

Pour une maison d'habitation et ses annexes : Cerfa 13703

Pour toute autre construction : Cerfa 13404

**La description de votre projet se fait dans le formulaire** : Projet exact, dimensions, matériaux, hauteurs, coloris...

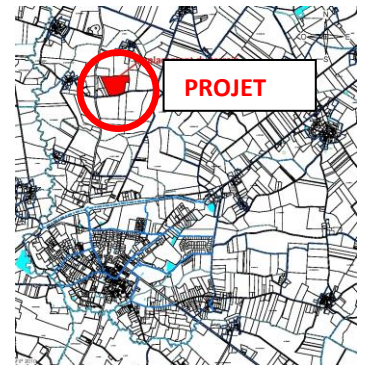
Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la mairie, et sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Le plan de situation de la parcelle :

Il permet de situer le projet par rapport au centre de Legé. L'orientation du Nord doit être indiquée.

Vous pouvez photocopier une carte ou éditer ce plan, en vous rendant sur l'un des sites internet suivants, par exemple :

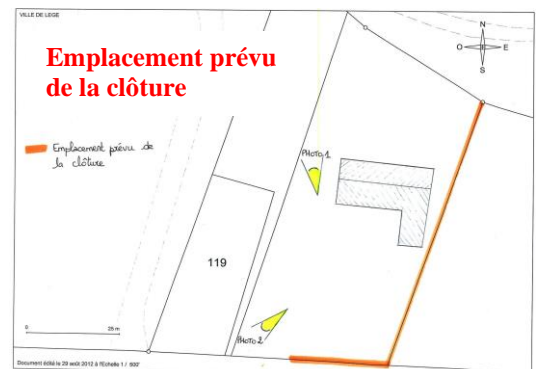
[www.mappy.com](http://www.mappy.com)  
[www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



### Le plan de masse de la parcelle : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Ce plan indique l'emplacement de la clôture à édifier, il doit être à l'échelle (1/100, 1/150, 1/200, 1/250, 1/500) et orienté (Nord).

Il doit préciser l'endroit à partir duquel sont prises les photos.



### Deux photographies EN COULEUR de l'existant, avant travaux :

Elle(s) indique(nt) l'emplacement de la clôture projetée. Vous pouvez également insérer une photo de catalogue pour montrer l'aspect du produit que vous souhaitez installer (ex : grillage rigide, lames PVC ajourées, panneaux bois ...)



Emplacement prévu du mur en parpaings enduits